

Le Creusot, le 3 février 2025

Monsieur Olivier DAVID
**Directeur de la DREAL Bourgogne
Franche Comté**
Autorité environnementale
17 E, rue Alain Savary
BP 1269
25005 BESANCON Cedex

Dossier suivi par :
Direction prospective et développement
Camille VILFROY
Tél.: 03 85 77 51 14
Mail: camille.vilfroy@creusot-montceau.org

**Objet : modification de l'OAP n°71282-001 route du Bois Ruault à Marmagne en
vue de la création d'une polarité commerciale - Demande d'avis conforme de
l'autorité environnementale**

Monsieur le Directeur,

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau a prescrit, par arrêté du Président joint à la présente lettre, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal, pour la modification de l'OAP n°71282-001 route du Bois Ruault à Marmagne, afin d'y implanter une polarité commerciale.

Au titre des articles R 104-33 à R 104-37 du code de l'urbanisme, ce projet est soumis à l'avis conforme de l'autorité environnementale, après examen portant sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLUi.

Conformément au Code de l'Urbanisme, je vous transmets via la plateforme dédiée, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi. J'ai bien noté que les conclusions de votre instruction, qui seront jointes au dossier d'enquête publique, me seront transmises dans le délai de deux mois suivant la transmission du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Vice-président délégué à
l'urbanisme, Monsieur
Frédéric LEMAYNE

